

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 708 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances.

n° 708

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-869 du 30 avril 1947 portant application aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946. (J. O. R. F. du 20 mai 1947, page 4651.) Art. 2. — Le present arrete, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistrée et communique par tout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.